FÉDÉRATION GENEVOISE
DES MÉTIERS DU BÂTIMENT

Février 2023

LEGISLATURE 2023-2028 : PRIORITES POUR L'INDUSTRIE GENEVOISE DE LA CONSTRUCTION

FMB

Fondée en 1947, la FMB est l'organisation professionnelle faîtière de l'industrie de la construction à Genève. Elle regroupe 18 associations patronales, coordonne leurs actions sur le plan économique et social, intervient en faveur de ses membres lorsqu'il s'agit de questions de principes, exprime et défend les intérêts généraux de l'industrie de la construction, assure un suivi et la diffusion d'informations portant sur les évolutions conjoncturelles, légales et politiques la concernant.

La FMB est membre entre autres de l'Union des associations patronales genevoises (UAPG), de constructiongenève, de constructionsuisse, du Centre suisse d'étude de la rationalisation de la construction du bâtiment (CRB) de genèvemobilité, de la Fondation Pavillon Sicli – Architecture et Arts du Bâti. Elle collabore avec l'Association des promoteurs constructeurs (APCG), la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), la Chambre genevoise immobilière (CGI), la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI), la Fédération des entreprises romandes Genève (FER Genève), la Fédération Genevoise des Fournisseurs de la Construction (FGFC), l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI Genève). Elle entretient des relations avec les pouvoirs publics, les partenaires économiques, les partenaires syndicaux, les organisations cantonales et nationales de la construction, les médias.

L'industrie genevoise de la construction pèse lourd dans le Produit cantonal brut, avec un chiffre d'affaire avoisinant les 5 milliards de francs. Le secteur emploie 12'000 travailleurs d'exploitation, plus de 16'000 en comptant le personnel administratif et technique, à qui s'ajoute plus d'un millier d'apprentis (premier secteur formateur du canton), regroupés au sein de plus de 1'400 entreprises, PME et artisans. Le secteur est constitué d'un tissu de petites entreprises et connait une offre très atomisée : près de 9 entreprises sur 10 comptent entre 1 et 9 employés. Les plus grosses entreprises ne détiennent que quelques pourcents du marché.

La protection sociale est très forte : réseau dense de CCT déclarées de force obligatoire (nationale, régionale ou cantonale), conditions de travail modernes et attrayantes, retraites anticipées généreuses. Les entreprises membres des associations sont affiliées auprès des caisses de compensation qui sont en mesure de certifier en tout temps du respect des obligations conventionnelles (salaire, vacances, etc.), sociales (AVS, AI, AC, APG, LPP, LAA, etc.) et fiscales grâce à l'attestation multipack. Le secteur s'autorégule par un contrôle paritaire des chantiers très bien doté en personnel, performant et efficace.

1) Aménagement du territoire (terrains constructibles, logement, infrastructures, zones industrielles)

La densification du bâti est nécessaire au vu des contraintes du territoire cantonal. S'agissant du débat politique, les votations liées aux déclassements de terrain sont souvent de rang communal et donnent lieu à un réflexe NIMBY ("pas dans mon jardin") où le refus du développement local se manifeste fortement. Le message doit donc être plus positif, notamment en mettant les habitants des nouveaux quartiers – heureux et bien logés –au centre des préoccupations. Il s'agit aussi de faire preuve à ce titre de courage politique et de volontarisme, tout en rappelant la nécessité d'une politique d'aménagement de rang réellement cantonal, voire régional, plutôt qu'à l'échelle de la commune. Pour l'avenir, il est important d'obtenir de la part de la Confédération une révision des règles idoines afin de pouvoir compter sur davantage de terrains constructibles. En parallèle, il s'agit aussi de promouvoir la démolition-reconstruction, en acceptant que l'on ne peut pas tout sanctifier, la protection du patrimoine devant se concentrer sur certains objets, lorsque cela se justifie.

En matière d'infrastructures, la FMB s'engage pour que Genève et sa région soient dotés des capacités nécessaires à l'accompagnement du développement économique et démographique.

S'agissant enfin des zones d'activités, il est essentiel de conserver des capacités de production industrielle couvrant un large spectre d'activités. Aujourd'hui, construire des installations de production est hors de prix et on se retrouve avec une sélection autour de la haute horlogerie, de la pharma, etc. Or, si on perd des capacités de production industrielle, on perd toute la chaine de valeur produite (testage des matériaux, etc.). En parallèle, la volonté régulièrement communiquée par le Conseil d'Etat (DT) de privilégier certaines industries ou activités perçues comme plus « vertueuses » du point de vue climatique et environnemental, notamment lors des installations dans les zones industrielles, n'est pas acceptable car cela ne mènera au final qu'à des délocalisations d'activités, soit le contraire de l'objectif affiché de renforcement de l'économie locale.

2) Marchés publics

Genève doit rapidement adhérer à l'AIMP révisé.

L'enjeu est triple :

- Associer les partenaires sociaux ;
- Concrétiser l'exigence du respect des conditions sociales du lieu du chantier ;
- Éviter les dérives en matière de critères d'adjudication étrangers au marché (notamment dans les domaines du développement durable, des aspects sociaux, etc.).

L'ultra-valorisation du prix au détriment d'autres critères ou le « Geneva finish » qui déroule le tapis rouge aux prestataires extérieurs doivent être combattus. En filigrane se pose la question de l'avenir du Guide romand qui devra d'une part être compatible avec les instruments développés au niveau national (KBOB, constructionsuisse) et d'autre part être le fruit d'une réelle concertation entre partenaires de l'acte de construire, et non pas un produit purement interne à l'Administration intercantonale.

3) Mobilité

Les enjeux sont l'accessibilité des entreprises au centre-ville, leur stationnement à proximité des lieux de travail, la fluidité, des solutions pour l'approvisionnement des zones industrielles. Concernant le trafic pendulaire, s'il ne doit pas être favorisé, sa stigmatisation systématique est absurde, surtout quand l'absence d'alternative crédible le rend indispensable. Il faut certes encourager le report modal quand cela est possible mais ne pas décourager ou pénaliser le trafic pendulaire en tant que tel. On parle ici de la main-d'œuvre des entreprises.

Surtout, les travaux d'infrastructure doivent se poursuivre pour répondre à la demande, qu'il s'agisse de transport routier ou ferroviaire, voire aérien ou souterrain. A noter qu'il est illusoire de penser que l'on y parviendra sans utilisation de matériaux pondéreux et résistants comme le béton et la stigmatisation de ce dernier doit cesser (cf. ci-dessous).

Les entreprises sont aussi prêtes à jouer le jeu de l'apaisement, de la modération, de l'arbitrage entre différents modes de transport. Une politique pour répondre aux besoins de mobilité et non contre tel ou tel mode de transport s'impose.

4) Transition énergétique

Depuis décembre 2019 et la déclaration cantonale d'urgence climatique, l'on assiste à une espèce d'hystérie collective politique et médiatique qui empêche toute analyse objective et dépassionnée.

L'industrie de la construction est actrice des changements nécessaires (assainissements énergétiques, durabilité des constructions et des matériaux, proximité, réflexions sur la mobilité), mais aussi accusée de nombreux maux (impact écologique de l'activité, empreinte carbone des matériaux, production de déchets, transport, imperméabilisation des sols, îlots de chaleur, atteinte paysagère, conditions de travail en situations d'intempérie, etc.). Or, les réponses à ces défis doivent être dûment négociées et acceptées, être mesurées à l'aide d'indicateurs crédibles, en rappelant que l'activité humaine, la vie, sont productrices de CO_2 et que l'objectif n'est pas le « zéro émission », mais la neutralité carbone, que la consommation d'énergie ne doit pas être nulle mais revenir à des proportions acceptables avec une production respectueuse de l'environnement. Cela passera par l'économie et les entreprises pour maintenir et conserver notre niveau de vie, notre filet social, notre qualité de prestations publiques et privées. Au demeurant, la modestie doit être de mise, car même si Genève et son impact environnemental disparaissaient, personne ne s'en rendrait compte, en tout cas pas notre planète.

Au niveau de la FMB, il s'agit de coordonner les politiques publiques et mesures décidées par les autorités avec le monde des entreprises et les capacités de celles-ci à assumer les travaux nécessaires. Il s'agit aussi de mieux faire entendre les demandes et les besoins des entreprises, en termes notamment de conditions-cadre.

5) Matériaux de construction

L'enjeu est double avec les chaines d'approvisionnement mises sous pression (une forme de normalisation est à espérer) et, la qualité environnementale des différents matériaux mis en œuvre.

Le premier point appelle la défense de solutions contractuelles acceptables, qu'il s'agisse des délais d'exécution ou de la prise en compte du renchérissement. Ce dernier élément est d'ailleurs l'occasion de rappeler des mécanismes simples et largement utilisés par le passé, la mode des prix forfaitaires étant récente. Cela a le mérite de remettre à l'ordre du jour la question de la composition du prix et des facteurs exogènes entrant dans celui-ci. La FMB doit s'interroger sur l'actualisation de certains outils (méthodes d'indexation) ou la réactivation d'autres (OGAPC et prix de régie indicatifs).

Pour ce qui est des types de matériaux, la tendance à les opposer (bois contre béton ou métal) ne résiste pas à l'analyse, qui appelle des choix réfléchis et raisonnés. Il s'agit d'adopter le bon matériau au bon endroit ou pour le bon usage, en prenant en considération toutes les caractéristiques et contraintes du projet à réaliser. Les réponses simplistes sont à combattre, comme la volonté de certains de généraliser le remploi. Par contre, le recyclage, l'emploi de matériaux décarbonés, la prise en compte du cycle de vie sont des outils utiles et nécessaires. En un mot : le technique et le scientifique doivent reprendre la main sur le déclaratif, la démagogie et le court-termisme politique. Le bois doit être vu comme une alternative crédible. Il comprend un fort potentiel artisanal et industriel local à (re)développer, mais comme toute ressource naturelle, elle n'est pas inépuisable. Des réponses industrielles locales à certaines pénuries méritent ainsi un vrai soutien.

6) Travail au noir et concurrence déloyale

La FMB soutient un renforcement du dispositif de lutte contre le travail au noir qui doit gagner en dissuasion et coercition. Le regroupement des missions de contrôle des chantiers, des améliorations du traitement administratif des infractions supposées, la généralisation du badge, ainsi que des listes noires contribueront aussi à crédibiliser un dispositif qui est encore aujourd'hui trop disparate et mal compris. Les arrêts d'activités dorénavant prévus dans la LIRT sont aussi des outils innovants et il s'agira également de responsabiliser les maîtres d'ouvrage.

Sous l'angle de la concurrence déloyale, les moyens du dispositif légal doivent aussi être mis en œuvre, voire développés. C'est surtout au niveau fédéral que les enjeux se situent et la FMB soutient activement les travaux de constructionromande, qu'il s'agisse de cadrer les autorités de la concurrence, de limiter la concurrence des entreprises paraétatiques ou de renforcer les dispositifs de lutte contre des pratiques illégales (faillites en série notamment).

7) Conditions d'exécution

Un important travail accompli avec les entreprises générales depuis deux ans a posé les jalons de relations contractuelles plus équilibrées. Il s'agit de poursuivre cet effort, de renforcer la promotion des conditions générales du contrat d'entreprise et de la Norme SIA 118, de profiter de la situation en termes d'évolution des prix des matériaux pour continuer sur cette voie, sans qu'une révision des documents contractuels actuellement en vigueur ne se justifie. Le renforcement de la lutte contre le travail au noir, la lutte contre la concurrence déloyale sont aussi des angles d'attaques, de même que la nouvelle culture d'adjudication en matière de marchés publics.

8) Formation professionnelle

L'enjeu essentiel de ces prochaines années sera de permettre aux entreprises de répondre aux défis de la transition énergétique avec du personnel bien formé et un renouvellement de la main-d'œuvre suffisant face au vieillissement, certes relatif, des effectifs.

Surtout, les métiers du bâtiment doivent gagner en attractivité et en reconnaissance auprès des jeunes, des parents, du corps enseignant et de l'administration cantonale.

9) Marché de l'emploi

Il est nécessaire de disposer d'une bonne visibilité des besoins dans les divers métiers pour l'avenir, par exemple à dix ans. C'est aux milieux professionnels d'apporter ces éléments, notamment au sein de la taskforce employabilité pour imposer un discours qui corresponde au plus près à la réalité et aux besoins concrets des entreprises. Ceci s'inscrit dans un contexte de léger tassement des effectifs, lié à des craintes des entreprises sur des pertes de volumes de travail à l'avenir. Se pose aussi la question de la main-d'œuvre temporaire (mise en œuvre de la limitation sur les marchés publics) et celle de la prise en compte des ralentissements d'activité dus à la conjoncture (RHT notamment). A noter également les velléités de certains de durcir les conditions-cadre (par exemple en matière d'intempéries). Il s'agira d'être cohérent et crédible et d'éviter de renchérir par trop le coût de la main-d'œuvre, qui plus est pour les seules entreprises genevoises.

10) Partenariat social

La FMB n'a aucune velléité de s'inviter dans le cadre conventionnel qui relève des associations professionnelles en premier lieu. L'idée serait plutôt de réactiver les réflexions menées sous l'égide du Groupe anticyclique, de défendre un productivisme maîtrisé face aux sirènes de la décroissance, de militer de concert pour des conditions-cadre favorables au secteur, même dans des domaines dans lesquels les points de convergence peuvent être difficiles à trouver (assainissement énergétique, mobilité, formation).

La lutte contre le travail au noir et la concurrence déloyale doit aussi rester paritaire et ne pas devenir l'occasion pour les syndicats de jeter l'opprobre sur les entreprises.